

préventives étant donné que leur efficacité ne saurait être démontrée de façon claire. Dans le passé, l'OUA s'est préoccupée essentiellement de la *gestion des conflits*, en s'efforçant de limiter les conflits existants, au lieu de chercher à éviter qu'ils ne se déclenchent. Elle a d'ailleurs connu un certain succès à ce chapitre.

Fondée en 1963, l'OUA a pour but de prévenir les conflits entre les États africains. Depuis lors, la gestion des conflits a pris essentiellement les trois voies suivantes :

la *Commission de la médiation, de la conciliation et de l'arbitrage*, organisme autonome, est l'organe principal de l'OUA. Cependant, depuis la guerre de 1963 entre l'Algérie et le Maroc, elle a été plutôt inactive pour deux raisons : ses responsabilités étaient limitées aux conflits entre États et ses procédures de règlement des conflits privilégiaient le recours au processus judiciaire. Or, la plupart des conflits survenus en Afrique ont été des conflits intra-État qui auraient appelé des solutions moins techniques, comme la fourniture de bons offices;

en raison de l'inefficacité de la Commission, une série de méthodes spéciales ont été utilisées de façon impromptue. C'est ainsi que l'assemblée de l'OUA a mis sur pied un certain nombre de *comités spéciaux* pour régler des conflits particuliers. Les meilleurs résultats ont été obtenus relativement au conflit de 1973 entre l'Éthiopie et la Somalie, à la guerre de 1978 dans le Sahara occidental et à la mission d'enquête de 1994 sur le conflit entre le Rwanda et le Burundi. Le recours à des comités spéciaux a connu un succès particulier du fait qu'il peut s'appliquer également en cas de conflits internes, qu'il permet de trouver des solutions moins officielles et moins politiques aux conflits et qu'il se prête à l'application de solutions techniques. Cependant, étant donné que ces comités spéciaux ne sont mis sur pied qu'une fois qu'un conflit a éclaté, leur rôle se limite à la gestion des conflits;

l'assemblée de l'OUA a également adopté le principe de la *médiation par des chefs d'État africains*. Cette façon de faire présente l'avantage de pouvoir s'appuyer sur une plus grande crédibilité politique, mais son efficacité est restreinte par le nombre limité des occasions (habituellement une fois par année) où les chefs d'État se rencontrent pour de longues séances de travail.